



8



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N. 15

REUNION 27 FEVRIER 2025

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Madame DELRIEU Christine, HANOUE T Laetitia
Monsieur GRISEL Philippe.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla i de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

INFORMATION POUR LES CLUBS

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

MATCHS DE RATTRAPAGE

CHAMPIONNAT FEMININ INTER DISTRICT à 11

Match n° 29748242 FC BARENTINOIS 1 / FC VAL DE REUIL 1 match du 08 décembre 2024 reporté le 12 janvier 2025

Forfait non déclaré du FC VAL DE REUIL

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait au FC VAL DE REUIL 1 sur le score de 0 but à 3 (0 point) pour en faire bénéficier le FC BARENTINOIS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ à FC VAL DE REUIL.

CHAMPIONNAT FEMININ U14 à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n.29953401 US EPOUVILLE 21 / HAVRE CAUCRIAUVILLE 21

match du 25 janvier 2025 joué le 01 février 2025

R A S

CHAMPIONNAT FEMININ U14 à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n. 29953517 GRAND COURONNE FC 22 / FUSC BOIS-GUILLAUME 21

Match du 18 janvier 2025 joué le 01 février 2025

R A S

Match n° 29953961 GRAND COURONNE FC 22 / FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST 21

Match du 23 novembre joué le 05 février 2025

R A S

SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Forfait général de l'ENT VARENNE-AUFFAY 1 reçu par mail le 21 février 2025.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 225€ (300€ - 75€) à l'ENT VARENNE-AUFFAY (annexe financière du DFSM).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

JOURNEE DU 02 février 2025

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

R A S

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n.29434970 CMS OISSEL 1 FC SOMMERY 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende 15€ est infligée à CMS OISSEL.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 29435174 US DE LA PRESQU'ILE 1 / TANCARVILLE AC 2

Feuille de match insuffisamment rédigée : absence de délégué, une amende de 15€ est infligée à US DE LA PRESQU'ILE.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n. 29435204 GRPT MOULIN ECALLES 1 // A LE HOULME BONDEVILLE FC 1

Forfait non déclaré de A LE HOULME BONDEVILLE FC

La Commission après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait à A LE HOULME BONDEVILLE FC sur le score de 0 but à 3 (0 point) pour en faire bénéficier le GRPT MOULIN ECALLES sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ à A LE HOULME BONDEVILLE FC.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

R A S

CHAMPIONNAT FEMININ INTER DISTRICT à 11

Match n. 29748254 FC DIEPPE 1 / ST SEBASTIEN FOOT 1

Feuille de match insuffisamment rédigée.

Une amende de 10€ est infligée au FC DIEPPE pour deux licences manquantes (arbitre assistant et délégué)

Une amende de 5€ est infligée à ST SEBASTIEN FOOT pour une licence manquante (arbitre assistant)

CHAMPIONNAT U 17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 29953825 AL DEVILLE MAROMME 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21

Match du 07 décembre 2024 joué le 08 février 2025.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

JOURNEE DU 08 février 2025

CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 29953394 CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE 22 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 21

R A S

CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 29953515 ES JANVALAISE 21 / GRAND COURONNE FC 22

Match du 07 décembre 2024 joué le 08 février 2025

R A S

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 29953575 CAUX FC 21 / FC BARENTINOIS 21

Match n° 29953576 ENT RAC-GRIEU 21 / AL DEVILLE MAROMME 21

Matches du 07 décembre 2024 joués le 08 février 2025

R A S

RENCONTRE DU 15 FEVRIER 2025

COUPE U17 F EMININ A 8 1/8 FINALE

Match n° 30088202 FA LA BOUCLE DE SEINE / FC LE TRAIT DUCLAIR

RAS

COUPE DU DFSM U 14 FEMININES à 8

Match n° 30088209 FC ROUEN 1899 21 / ESM GONFREVILLE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au FC ROUEN 1899.

Match ES JANVALAISE 21 / FC BARENTINOIS 22

La rencontre est reportée au 26 février 2025.

COUPE DU DFSM SENIOR FEMININ à 8

Match n° 53180346 AC BRAY EST FORGES 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1

Une amende de 5€ est infligée à l'AC BRAY EST FORGES pour, une licence manquante (arbitre central)

Le Président

P. LECORNU



Le Secrétaire

P. GRISEL

